

**République Française**



**Mairie de Valernes  
04200**

**Département des Alpes-de-Haute-Provence  
Arrondissement : FORCALQUIER**

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**COMPTE-RENDU - Séance du jeudi 01 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe PIK.

**Présents :** 8

**Votants :** 9

**Sont présents:** Frédéric EYRIES, Daniel LATIL, Emilie MORAN, Jean-Christophe PIK, Claude ROLLAND, Bernard DESCHAMPS, Cécile THIRARD AUTHEMAN, Isabelle GRZESINSKI

**Représentés:** Hervé GASSIER

**Excuses:**

**Absents:** Henri GENRE

**Secrétaire de séance:** Bernard DESCHAMPS

---

**Ordre du jour:**

La séance est ouverte au public et le nombre maximal de personnes autorisées à y assister est de 5. Le public devra quitter la salle avant le début du couvre-feu (19h00), tout en prenant en compte ses délais de route, afin d'être chez lui à l'heure du début du couvre-feu.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mars 2021**

- **ELECTION DU 1ER ADJOINT**

- **ELECTION DU DELEGUE :**

**\* au Syndicat Mixte A.GE.D.I (informatique)**

- **ONF : Coupes Affouagères**

- **QUESTIONS DIVERSES :**

*Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération : Désignation du délégué au SIAG. Le conseil approuve à l'unanimité.*

**Délibérations**

**Objet: AGEDI - Désignation du délégué - Délibération N°2021\_002**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de MME REYNIER Monique en date du 19/02/2021 et confirmée par MME La Préfète en date du 18/03/2021.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération N° 2020-013 en date du 25/05/2020, MME REYNIER Monique a été nommée déléguée au Syndicat AGEDI pour représenter la commune de Valernes et suite à cette démission, il est nécessaire de procéder à son remplacement par la désignation d'un autre délégué.

***Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

**DECIDE** de désigner, à l'unanimité, M. Jean-Christophe PIK comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement.

**DIT** que la présente désignation est faite pour la durée du mandat selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

De transmettre la présente au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et copie au Syndicat, de procéder à l'affichage de la présente.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: DELEGUE AU SIAG - Délibération N°2021\_003

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de MME REYNIER Monique en date du 19/02/2021 et confirmée par MME La Préfète en date du 18/03/2021 et qu'il convient de modifier la délibération N°2020\_013 du 25 mars 2020 afin de désigner l'un des deux délégués au SIAG.

***Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

**DECIDE** de désigner, à l'unanimité, M. Bernard DESCHAMPS comme délégué au SIAG.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: ONF - COUPES AFFOUAGERES - Délibération N°2021\_004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement forestier prévoyait de réaliser l'exploitation de la parcelle 6 en deux passages (2016 et 2020) :

- **EA 2016** : coupe d'affouage délivrée par l'ONF / Volume total : 240 m3 / Volume réalisé : 80 m3 / Volume restant : 160 m3.

- **EA 2020** : coupe d'affouage délivrée par l'ONF / Volume total : 234 m3 / Coupe non commencée.

Cette parcelle est très difficile à exploiter (forte pente, zones rocheuses) pour des particuliers non-formés et les risques d'accidents sont trop importants.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Renonce à l'exploitation de la parcelle 6 en affouage et demande sa mise en vente de gré à gré pour un volume total de 394 m3.

- Sollicite la délivrance d'une coupe affouagère dans la parcelle 3, afin de suivre l'ordre de passage en coupe prévu à l'aménagement.

Le bois sera délivré sur pied aux habitants de la commune en conformité avec la procédure coupe affouagère.

Les trois garants sont : Cécile THIRARD AUTHEMAN, Bernard DESCHAMPS et Daniel LATIL.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

**-DEMANDE** la mise en vente de gré à gré de la parcelle 6.

**-SOLLICITE** la délivrance d'une coupe affouagère dans la parcelle 3, afin de suivre l'ordre de passage en coupe prévu à l'aménagement.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

***Fait le 06 avril 2021  
Jean-Christophe PIK,  
Maire***

